

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Autorisation de Recherches Minières (ARM)  
Crique Bon Espoir sud, commune de Saint-Laurent du Maroni

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GREEN and GOLD

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

VIERA DA ROCHA Vanda, présidente

RCS / SIRET

8 2 3 8 3 2 1 2 6 0 0 0 2 8

Forme juridique

SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
28	Ouverture de travaux de recherches minières.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à effectuer à titre temporaire des travaux de recherches minières dans le cadre d'une ARM (ici de 2 km<sup>2</sup>) située sur le domaine forestier privé de l'Etat visant à caractériser un gisement minéral (ici aurifère) en vue de solliciter ultérieurement un à deux titres d'exploitation (AEX).

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de déterminer le potentiel aurifère des placers alluviaux et colluvionnaires présents sur le site en vue d'éventuels travaux d'exploitation minière ; pour cela, il est indispensable de mener une prospection minière décrite comme suit :

- implantation de tests (puits) à maille régulière pour bien quadriller la zone d'investigation avec pose de rubalises,
- creusement de puits à la pelle mécanique de faible tonnage (21 t) et mesure des couches rencontrées (argile stérile, sable, gravier),
- évaluation de la teneur en or du niveau aurifère (gravier) par échantillonnage de l'ordre de 10 à 30 litres/puits et lavage à la batée puis récupération du concentré (or, minéraux lourds) à des fins d'analyse,
- détermination sur le terrain de la surface potentiellement minéralisée, mesures au GPS des différentes caractéristiques du projet.

Une fois les données collectées, leur analyse permet d'estimer la valeur économique des zones prospectées.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La préparation de la prospection implique :

- un layonnage sommaire à la pelle mécanique : 4 m de large x 9,5 km,
- lors du layonnage, des franchissements de cours d'eau seront réalisés (ici, au nombre de 6 traversées). Leur franchissement fera l'objet d'une déclaration préalable dans le cadre de la Loi sur l'Eau.

L'ensemble du matériel de prospection (seaux gradués de 10 litres, batées, pelle-pioche, rubalise, décimètre, sachets) et du matériel de bivouac (bâches, cordes, cuisine, vivres, eau, hamacs, EPI, trousse de pharmacie, ...) sera acheminé avec le matériel lourd par la piste de Paul Isnard puis en suivant celle de Bon Espoir sur 20,2 km. Là, on suivra la piste carrossable de direction SSE amenant au camp SGTs (AEX n°04/2019) longue de 7 km. Une fois au camp, il faudra ouvrir un layon de pelle sommaire de direction générale Est sur 1,8 km. Le layon suivra ensuite les flats des deux périmètres en optimisant au maximum son tracé. Un campement provisoire (sous forme de carbet bâche) sera installé sur chacun des deux périmètres de l'ARM.

Les moyens matériels de base sont : 1 pelle excavatrice sur chenilles de 21 tonnes, 1 quad et 1 pick-up 4 x 4, du matériel de prospection (seaux, batées, pelle-pioche, etc.), 1 téléphone satellite, 1 GPS.

L'équipe sera composée d'un technicien minier, de trois manœuvres et d'un conducteur d'engin.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les puits de prospection seront implantés tous les 25 m sur les lignes de prospection espacées de 400 m et orientées perpendiculairement à la direction générale du flat à prospecter ; ils seront creusés puis rebouchés à la pelle mécanique. Un total de 60 puits est prévu.

Le fonçage des puits s'effectue en plusieurs étapes :

- l'humus et les argiles de surface sont mis de côté, en tas séparés,
- le gravier foisonné est échantillonné dans des seaux, à raison de 10 à 30 litres par puits,
- la hauteur, la nature et la granulométrie de chaque horizon sont notées,
- la prise de point GPS du puits,
- les échantillons de gravier sont lavés à la batée dans le cours d'eau à proximité. Seul le concentré est conservé puis rapatrié sur Kourou pour analyses.
- le puits est comblé en prenant soin de remettre les couches dans leur état originel (gravier puis argiles de surface et enfin humus).

Une partie de cette phase de travaux consiste également à caractériser l'environnement du site (GPS et prise de notes) : dimensions du flat, relevé des cours d'eau, type de végétation rencontrée, présence de sauts, de marécages, d'anciens chantiers créoles et/ou clandestins, de vestiges archéologiques ou non, ...

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

D'après la note de la DEAL du 28/12/2013 sur la nouvelle procédure d'ARM, celle-ci vaut :

- consentement de l'ONF à réaliser des travaux de recherches minières sur le domaine forestier privé de l'état prévu à l'article L.121-1 du code minier.
- déclaration d'ouverture de travaux miniers prévu à l'article L.162-10 du code minier,
- déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l' environnement sur le périmètre qu'elle couvre.

En parallèle, est établie la déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l' environnement pour l'acheminement du matériel lourd voué à la prospection jusqu'au périmètre couvert par les ARM.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
ARM composée de 2 rectangles (0,5 x 2 km)	2 km <sup>2</sup> (total)

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Projet localisé sur un des affluents du fleuve Mana.

Il est situé sur la commune de Mana

Les coordonnées des sommets de l'ARM en RFG95, UTM22N sont communiquées en annexes 2 et 5.

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Commune de Saint-Laurent-du-Maroni.

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur le territoire de la commune de Saint-Laurent du Maroni, en site isolé, au sein de la forêt équatoriale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Laurent-du-Maroni a un Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi) sur ses zones littorales.  Prescrit par l'AP n°980/DDE du 15/05/2009.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 45 km au sud-est de la ville de Saint-Laurent du Maroni et 62 km au sud-sud-ouest du bourg de Mana, très loin des points de captage en eau de consommation.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le layonnage a un faible impact au sein du massif forestier. Afin de minimiser les effets négatifs de ce type de projet sur l'environnement, une pelle mécanique de petit tonnage (21 tonnes) et de faible envergure est utilisée, les accès sont sommaires (pas de terrassement) et optimisés (les gros arbres (diamètre > 30 cm) sont contournés), les puits sont réhabilités dès la fin de l'échantillonnage. Le franchissement de cours d'eau est susceptible de perturber de manière temporaire le milieu aquatique. On limitera leur nombre à 6 unités. Durée des travaux : estimée à 4 semaines.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Layonnage sommaire au sein du massif forestier (4 m de largeur) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accès hors ARM = 1,0 km</li> <li>- accès dans ARM = 7,0 km</li> <li>- lignes de puits (12 unités) = 1,5 km</li> </ul> <p>Total = 9,5 km, soit 3,8 ha au total.</p> <p>Une pelle mécanique de petit tonnage (et de largeur réduite) est utilisée pour minimiser cet effet.</p>
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le ravitaillement du personnel et du carburant pour la pelle mécanique se fera par les pistes de Paul Isnard et de Bon Espoir (tous les 15 jours)</p> <p>La circulation en quad du camp au chantier de prospection sera de 2 fois/jour, soit 10 fois/semaine.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Bruit de la pelle mécanique lors de ses déplacements.</p> <p>Une pelle mécanique de petit tonnage aux normes UE est utilisée pour réduire les nuisances sonores.</p>

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le déplacement de la pelle mécanique provoque de légères vibrations. Une pelle mécanique de petit tonnage est utilisée pour minimiser cet effet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux se réaliseront de jour.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet de gaz d'échappements émis par la pelle mécanique, le pick-up et le quad.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la traversée de crique, l'eau peut se charger en MES le temps du franchissement (quelques minutes). Lors du lavage d'échantillon de gravier à la batée (de 5 à 10 litres de matériau/batée), l'eau peut se charger en MES. Effets temporaires (de l'ordre de quelques minutes)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Production de déchets verts inertes lors du défrichage d'accès et d'ordures ménagères bio et non bio-dégradables ; celles-ci seront ramenées en fin de mission pour être traitées dans un centre agréé du littoral. Pas de déchets dangereux ou polluants : la pelle, qui fait l'objet d'entretiens mécaniques réguliers, sera révisée (vidange, changement de filtres) avant son départ sur site.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Possibilité de découverte de vestiges archéologiques lors du layonnage et du fonçage de puits. Si c'est le cas, une déclaration sera immédiatement faite à la maire de Saint-Laurent du Maroni et au service archéologique de la DAC Guyane .
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Afin de limiter l'atteinte portée au massif forestier lors du layonnage, un trajet optimisé de la pelle mécanique a été étudié pour réduire la distance linéaire déforestée. Ce trajet prend en compte les traversées de criques qui sont également optimisées (6 de prévues). L'utilisation d'une pelle mécanique aux normes UE, de faible tonnage et d'envergure réduite permet également de limiter au maximum le défrichage. Les gros arbres (diamètre > 0,3 m) et les espèces protégées rencontrés seront protégés et feront l'objet de mesures d'évitement. Lors des franchissements de crique, la mise en place temporaire de troncs en travers de la crique permettra de limiter la mise en suspension de matières puis le passage sera restauré une fois la traversée réalisée.
- Les puits de prospection seront peu nombreux (60 unités) et de faible profondeur (3 m max.) ; ils seront rebouchés une fois l'échantillonnage réalisé avec les matériaux excavés, repositionnés selon leur état originel.
- Le stockage d'hydrocarbures sera limité sur site (aux seuls besoins de la semaine) sur un dispositif équipé de système de rétention. La pelle mécanique sera révisée avant travaux afin d'éviter d'avoir de la maintenance à faire sur site (source potentielle de pollution).
- L'évacuation des déchets (dont les ordures ménagères non bio-dégradables) aura lieu en fin de mission.
- Le technicien minier de GREEN GOLD a l'expérience de ce genre de mission et est sensible aux normes de sécurité, d'hygiène et environnementales.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car les travaux prévus ici présentent un faible impact sur le milieu environnemental : le défrichage est limité et sommaire réalisé par un engin mobile et peu encombrant, pas de terrassement hormis le fonçage de puits de moins de 3 m de profondeur, aucun camp pérenne (démontable), les mesures de prévention prévues pour le stockage des hydrocarbures permettent d'éviter toute pollution, l'ensemble des franchissements de crique est maîtrisé, les puits de prospections sont rebouchés immédiatement après échantillonnage (limité à quelques kg/puits), tous les déchets seront évacués en fin de mission.

Le projet se situe en SDOM 3 (estimé sans contrainte).

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 1 : Informations relatives au pétitionnaire  
Annexe 2 : Plans de situation du projet et coordonnées de l'ARM "crique Bon Espoir sud" en UTM22, RGFG95  
Annexe 3 : Vues satellitaires du projet d'ARM  
Annexe 4 : Schéma de pénétration du domaine forestier et plan de projet relatif aux travaux envisagés  
Annexe 5 : Shapefile ESRI de l'ARM "crique Bon Espoir sud" de la SAS GREEN and GOLD en UTM22, RGFG95

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Kourou

le, 8 juin 2021

Signature

**GREEN & GOLD**  
Zénonde Gramme, ZI Panacabo  
Tél: 0594 32 15 58  
823 832 126 00028 - APE: 0729Z

*Vanda Rocha*